

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue 6 juin 2011 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption des procès-verbaux du 3 et 17 mai 2011

11-06-

Il est proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux du 3 et 17 mai 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

11-06-

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéro # 16766 à 16826	122 668.85\$
Prélèvement no 713 à 731	17 255.03\$
Rémunération élus	3 778.36\$
Rémunération employés	19 522.71\$
Rémunération pompiers	7 622.47\$
Total	170 847.42\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 mai 2011

11-06-

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières au 31 mai 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Virement budgétaire

11-06-

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers que les transferts budgétaires suivant soient effectués, comme suit :

<u>DU</u>	<u>AU</u>	<u>MONTANT</u>
02 41300 419 Formation employé	02 41300 643 Petits outils	1000\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Dépôt des états financiers / OMH

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Gabriel ont été déposés au bureau municipal.

4. Groupe promotion / Acceptation du plan d'action 2011

11-06-

Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plan d'action 2011 du Groupe Promotion tel que présenté par la présidente madame Anne-Marie Gardner et de verser un montant de 500 \$ qui leur permettra d'obtenir la subvention annuelle de 1 000 \$ du C.L.D. dans le cadre du fond d'intervention en milieu rural pour la réalisation de projets. (02 62100 345).

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. Assurance générale / MMQ / 23 861\$

11-06-

Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture d'assurances de la compagnie d'assurances Groupe Ultima pour la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 3 juin 2011 au 3 juin 2012 pour la somme de 23 861\$.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. LOISIRS ET CULTURE

1. Engagement des moniteurs de terrain de jeux

11-06-

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les personnes suivantes au loisir de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Titre	Nom	Semaine	Heures
Coordonnatrice de terrain de jeux	Laurie Charrette	8	37.5
Monitrice de terrain de jeux	Carolanne Dubé	7	37.5
Monitrice de terrain de jeux	Marianne G. Fortin	7	37.5
Monitrice Aventure Ados et service de garde	Caroline Guimond	8	35

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Festival Country-Western – Réception civique

11-06-

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de déboursier une somme de 300\$ afin d'aider à acquitter les coûts inhérents à l'achat du vin et des crudités pour la réception civique qui aura lieu jeudi, 11 août 2010 à 19H00 au centre polyvalent. (02 11000 493)

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Festival Country-Western / Demandes

11-06-

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- le Festival country western à utiliser toutes les salles du centre polyvalent durant les festivités qui se dérouleront du 8 au 14 août 2011, et ce, à titre gratuit.
- le Festival country western à utiliser la salle 2 pour le samedi 2 juillet 2011 pour la tenue d'un saloon.
- l'utilisation du véhicule municipal muni d'un gyrophare pour la parade du samedi, 13 août.
- le Festival à tenir un bingo, le 8 août 2011, dans le gymnase du centre polyvalent situé au 103 rue Leblanc. Le gymnase et les équipements seront loués à titre gratuit pour la tenue de ce bingo.
- le festival à faire les démarches auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'obtenir le permis de bar durant les festivités qui se dérouleront du 8 au 14 août 2011, ainsi que pour 2 juillet 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

4. Festival Country-Western – Location des estrades

11-06-

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas charger la location de 6 000\$ pour les estrades au Festival Country-Western pour l'année 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

C. URBANISME

1. Concordance au schéma d'aménagement

11-06-

ATTENDU que la MRC de La Mitis a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé et que celui-ci est entré en vigueur le 5 juillet 2007;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté de La Mitis doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut indiquer que n'a pas à être modifié de nouveau l'un ou l'autre des plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la révision du schéma;

ATTENDU qu'en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité a adopté un plan d'urbanisme révisé et a remplacé simultanément ses règlements de zonage et de lotissement de manière conforme à ce nouveau plan;

ATTENDU que ce plan révisé ainsi que ces règlements remplacés ont déjà fait l'objet d'un avis favorable de la MRC relativement à leur conformité à la version révisée du schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU que la MRC de La Mitis a émis des certificats de conformité à l'égard de ce plan révisé et de ces règlements remplacés le 30 mars 2011, date à laquelle ce plan et ces règlements sont entrés en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1^o d'indiquer à la MRC de La Mitis, en vertu de l'article 59.1 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que les règlements suivants n'ont pas à être modifiés de nouveau pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement :

- Plan d'urbanisme (règlement numéro 210-10);
- Règlement de zonage numéro 211-10;
- Règlement de lotissement numéro 212-10;
- Règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 213-10;
- Règlement de construction numéro 214-10.

2^o d'émettre un avis public énonçant cette indication de conformité, tel qu'exigé par le deuxième alinéa de l'article 59.1 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

11-06-

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

11-06-

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

11. Levée de la séance

11-06-

Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à ___, la séance soit levée.

Georges Deschênes
maire

Martin Normand
directeur général

PROJET